ILAN HALEVI

Du souvenir, du mensonge et de l'oubli

Chroniques palestiniennes

Études Palestiniennes

Institut des Études Palestiniennes

Sindbad
ACTES SUD

NOTE DES ÉDITEURS

Pendant vingt-sept ans, depuis le premier numéro de la *Revue d'études palestiniennes*, paru en octobre 1981, jusqu'au dernier, daté de juin 2008, Ilan Halevi (1943-2013) a été son collaborateur le plus régulier. Les dizaines d'articles de fond et de chroniques qu'il y a publiés analysent avec autant de pénétration que de verve l'histoire du conflit israélo-arabe dans son contexte régional et international. En hommage à sa mémoire, ce livre regroupe une quinzaine de textes choisis soit en raison de l'éclairage original qu'ils offrent de certains épisodes décisifs, soit parce qu'ils restent d'une brûlante actualité. Ils sont classés par ordre chronologique et seule la transcription de certains noms propres a été modifiée pour suivre l'usage le plus commun. Les lecteurs trouveront en postface une notice qui tente de retracer le parcours militant et littéraire de l'auteur, atypique à tous égards.

DES MASSACRES DÉMOCRATIQUES

C'est par la porte de l'horreur que les noms de Sabra et Chatila sont entrés dans l'histoire. L'actualité de la mort y était pourtant déjà présente : n'avaient-ils pas été les premières cibles de l'aviation israélienne le 4 juin 1982 ? Mais c'est d'avoir été hauts lieux de l'avilissement de l'homme qui les immortalisera. Devant les cadavres mutilés des victimes, photographiés dans l'enfer immédiat de leur putréfaction, l'Internationale des consommateurs d'information télévisuelle, prise de nausées, reconnaissait qu'ici l'histoire, non de telle guerre ou de tel peuple, mais de la barbarie et de la souffrance universelles, s'était incarnée en un épisode littéralement inoubliable, jeté comme un défi et un héritage à la société humaine tout entière.

Ce n'est pas par hasard que s'était forgée, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la notion de "crime contre l'humanité". Car au-delà d'un certain seuil ("culturellement" et historiquement variable), le meurtre collectif met en question l'ordre même qui tolère des atrocités moins spectaculaires ou plus sélectives.

En ce sens, le soulagement avec lequel l'opinion mondiale avait accueilli, en son temps, la création d'une commission d'enquête en Israël procédait déjà d'une démission par rapport au devoir d'enquête et de jugement qui incombait à la communauté internationale dans son ensemble. Car la répression des crimes de guerre, des crimes de génocide et des crimes contre l'humanité en général est du ressort de tous et de chacun. Tels sont l'esprit et la lettre des conventions et des chartes issues de la défaite du nazisme, qui fondent l'ordre international actuel.

Mais l'utilisation des conclusions de cette commission d'enquête, leur mise immédiate au service de la glorification du gouvernement israélien et de sa politique, constitue un scandale autrement grossier, dont il ne faut pas sous-estimer le pouvoir d'intimidation. Car ce sont aujourd'hui les porte-parole officiels, les courtisans et les émules de ceux-là que la commission a désignés du doigt comme responsables qui brandissent le rapport Kahane comme la "preuve", non seulement de leur parfaite innocence, mais surtout de la mauvaise foi de leurs détracteurs !

Par une de ces ruses dont l'histoire a le secret, la passion idéologique venant au secours de la mystification délibérée, l'existence même de la commission d'enquête, ses travaux et ses conclusions, au lieu de souligner la responsabilité des dirigeants israéliens (son objet et contenu littéral), servent désormais à les absoudre. Loin d'attirer l'attention sur l'horreur du massacre, la commission met en lumière sa propre fonction d'événement. Que celui qui ne traîne pas dans son histoire contemporaine quelque sanglante casserole vienne jeter la première pierre ! Tout

le monde, lit-on ici et là, massacre. Tandis que seul Israël enquête ! En Israël, même les crimes contre l'humanité portent la marque de la démocratie, ce qui prouve bien qu'Israël est l'État massacreur le plus démocratique de la région, voire le seul au monde. La tuerie, c'est ce qui fait d'Israël, comme on l'a abondamment souligné, "un État comme les autres". Tandis que la commission d'enquête – qu'aucun autre État n'aurait, paraît-il, osé créer –, c'est ce qui fait son unicité. Ainsi le crime devient-il sujet de bonne conscience, et l'enquête transforme l'infamie en fleuron de la vie démocratique. Ainsi les victimes sont-elles, après leur première mort atroce, une nouvelle fois assassinées !

C'est cette affectation des cadavres à la réhabilitation des meurtriers qui provoque le cœur et la raison. "Trop, comme écrivait un jour Jean Daniel, c'est trop." Et il convient dès lors de parler clair.

Peut-être convient-il tout d'abord de rappeler quelques historiques : de la démocratie des esclavagistes athéniens à celle des esclavagistes américains ("la plus haute forme de gouvernement populaire jamais réalisée", écrivait au sujet de cette dernière Karl Marx en 1848, quinze ans avant l'abolition de l'esclavage, à un moment charnière dans l'histoire de l'anéantissement des nations indiennes), les relations et les institutions démocratiques sont souvent allées de pair avec l'hégémonie brutale des élites "démocratiques" sur les masses de "métèques" que l'auteur de *La République* ne concevait que croupissant dans la fange de la propriété privée et de l'inégalité. Et la démocratie américaine, pour incontestable qu'elle soit, n'en est pas moins celle d'un État colon fondé sur la dépossession et

le génocide des Indiens, l'esclavage des Africains et la sanglante domination de la moitié du monde. Il serait donc vain de faire des procédures démocratiques, et plus particulièrement parlementaires et judiciaires, un fétiche, comme il est vain de s'imaginer que le "socialisme", réduit à la seule étatisation de l'économie, puisse interdire aux sociétés qui le pratiquent de dominer ou d'opprimer d'autres nations.

Ainsi la démocratie israélienne, réservée aux seuls citoyens "juifs" de l'"État juif", est-elle elle aussi sélective. Non seulement parce que ses mécanismes coexistent, dans les territoires occupés depuis 1967, avec l'arbitraire colonial le plus classique ; mais aussi parce que l'ensemble des lois, institutions et pratiques, au sein même du "petit Israël" issu des annexions de 1948-1949, instaure une discrimination officielle et effective entre concitoyens juifs et citoyens non juifs. Occupation et apartheid sont donc les singulières mamelles de cette "démocratie" : entre les lois d'exception héritées du mandat britannique, les lois discriminatoires qui fondent la citoyenneté et la "judaïsation" des terres arabes, et la mainmise des autorités religieuses sur les problèmes de statut personnel, ce sont les principes mêmes de la démocratie qui sont "parlementairement" réfutés.

Ainsi le règne, "démocratiquement" confirmé, de la répression militaire et de la discrimination, fonde-t-il le consensus sioniste dans les limites duquel le "jeu" institutionnel a le loisir de fonctionner, et au-delà desquelles la violence "extérieure" déborde et empiète sur le débat "interne". C'est le non-dit omniprésent de ces règles de

jeu qui inspire, par exemple, l'autocensure à laquelle se soumettent, en toute "responsabilité", les journalistes israéliens qui parlent de "Judée-Samarie", ou plus pudiquement encore, de "territoires" sans se prononcer sur leur caractère "occupé", "administré" ou "libéré", ou qui substituent le mot "terroriste" au mot "Palestinien". Ce non-dit qui inspire le journaliste Zeev Schiff, correspondant militaire du quotidien *Haaretz*, le vendredi 17 septembre au matin, lorsqu'il apprend qu'un massacre de civils est en cours dans les camps de Beyrouth-Ouest : au lieu d'alerter, comme un journaliste "irresponsable" eût pu être tenté de le faire, l'opinion publique – israélienne et internationale –, Zeev Schiff, lui, téléphone au vice-ministre de la Défense !

Dès le lendemain de l'agression du 5 juin 1967, deux personnalités israéliennes, fort éloignées l'une de l'autre sur l'échiquier politico-idéologique sioniste, avaient prévu cet engrenage. Yitzhak Ben-Aharon, alors secrétaire général de la Histadrouth, réclamait l'évacuation, même sans contrepartie, de tous les territoires occupés – parce que la domination économique sur les Palestiniens transformait les "ouvriers hébreux" en contremaîtres et entrepreneurs encadrant une main-d'œuvre essentiellement arabe. Et l'érudit judaïsant, le professeur Yeshayahou Leibowitz, formulait la même exigence – parce que la domination politique et militaire des Palestiniens transformerait les citoyens d'Israël en gardes-chiourme et en agents des services de renseignement. Dix ans plus tard, Menahem Begin et ses amis – ceux que les dirigeants travaillistes, pendant des décennies, avaient appelés "les fascistes" – prenaient "démocratiquement" le pouvoir, et le "néo-judaïsme"

agressif et terroriste du Bloc de la foi et autres ligues de défense juives se substituait progressivement au courant démocratique exclusiviste et élitaire des colons-pionniers. Quinze ans jour pour jour après l'invasion de 1967, une campagne d'annihilation démocratiquement entérinée par la majorité des électeurs israéliens était lancée contre les peuples palestinien et libanais. Trente-quatre ans d'apartheid et quinze ans de colonialisme avaient créé les forces, le terrain et les conditions de cette œuvre de mort. L'invasion israélienne du Sud-Liban, en mars 1978, avec les massacres de Khiyam et les assassinats de 'Ayn Ibl, comme les bombardements de l'été 1981 à Beyrouth et la sauvagerie de la répression qui s'abattait sur la Cisjordanie et la bande de Gaza au printemps 1982, en avaient constitué les étapes préliminaires. À l'idéal "isolationniste" du sionisme des décennies précédentes se substituait la mégalomanie impériale de Sharon, qui situait la "sphère des intérêts stratégiques d'Israël" entre le Sénégal et le Pakistan. Aux prétentions émancipatrices de la "colonisation ouvrière" succédaient les théories punitives de Menahem Milson, le premier "administrateur civil" de la Cisjordanie occupée, et les "grands desseins" géopolitiques d'Oded Yinon. Ainsi les Palestiniens "inexistants" dans la bouche de Golda Meir devenaient-ils des "animaux-à-deux-pattes" dans les discours de Begin. Ainsi glissait-on de l'expulsion à l'extermination. Dans ce long processus, Sabra et Chatila constituent un jalon et même pas – tant cette maléfique dynamique est loin d'être achevée – le couronnement.

Si la commission d'enquête s'était fixé pour objectif de rechercher les responsables, c'est-à-dire les auteurs du

massacre, c'est cet enchaînement de causes, cette logique infernale de l'expulsion inachevée qu'elle eût mis en lumière. Ce que le professeur Leibowitz appelait, dès le mois de juin 1982, le "judéo-nazisme". Ce qu'Ury Avnery avait écrit, bien avant Sabra et Chatila : que la déshumanisation des Palestiniens dans le langage israélien ouvrait la voie à un génocide (il ne s'agissait alors "que" de bombardements aériens). Dès le printemps 1982, le député centriste libéral Amnon Rubinstein dénonçait la légitimation pseudo-théologique, par certains rabbins, du mépris raciste, de la cruauté et de l'extermination des "Gentils".

Mais la commission avait un mandat bien plus limité : déceler, dans le comportement des "responsables" de la sécurité, au moment des "événements", d'éventuelles négligences, de possibles manquements. Mission d'autant plus convaincante que la commission, s'attelant à sa tâche avec rigueur et intégrité, n'a pas manqué de découvrir, de mettre en lumière et de dénoncer sans ambages de multiples manquements, à des degrés divers, chez les neuf "responsables" au sommet, et tout particulièrement dans le comportement du général-ministre Ariel Sharon.

L'ennui, c'est que la commission en cela répondait à une autre question que celle qui agitait l'opinion israélienne, au moment où une vague de protestation sans précédent imposait à Begin et à Sharon une enquête, à laquelle ils s'étaient tout d'abord farouchement opposés. Car le point de départ méthodologique de l'enquête, exprimé d'emblée, exclut toute possibilité d'intention et de calcul, en même temps que toute hypothèse d'une participation directe des forces israéliennes à l'exécution même des

massacres. Cette négation axiomatique de toute implication directe, en amont et en aval des responsabilités administratives, militaires comme gouvernementales, est en contradiction flagrante avec nombre de faits pourtant reconnus par la commission elle-même, qui affirme que le massacre était "prévisible". Ainsi y a-t-il eu à Beyrouth-Ouest, selon la commission, un génocide par négligence, mieux, par "indifférence" (c'est ainsi que la commission définit l'attitude du Premier ministre israélien à l'égard des informations sur les "opérations" israélo-phalangistes dans les camps pendant ce week-end fatidique).

Cette ignorance des multiples témoignages de soldats et d'officiers attestant la volonté délibérée du commandement israélien au Liban de provoquer, "par tous les moyens", selon l'expression du ministre Ya'acov Meridor, l'exode massif des réfugiés "vers l'est…". Ce refus de considérer la logique du massacre d'État qui relie Deir Yassin (1948) à Qibya (1953) et à Sabra (1982), en même temps qu'elle domine les biographies de Begin, de Shamir et de Sharon ; cette "indifférence" de la commission à la question qui ne doit pas être posée – celle de la préméditation – fait toute l'ambiguïté de ses conclusions. La commission couvre autant qu'elle découvre : non par servilité ni complicité volontaire, mais parce que telle est la limite objective, structurelle, de cette "démocratie" tant vantée. Car il est interdit d'énoncer la règle informulée qui fait du massacre à la main des femmes et des enfants une bavure appelant enquête, tandis que leur mort sous les bombes fait partie des tristes nécessités de la guerre. Et dans la même logique, les massacres de population mâle, et relativement

adulte, au moyen d'armes automatiques, procèdent du "nettoyage" et du "ratissage". Ceux-là qui ont accompagné l'entrée des troupes israéliennes et leurs supplétifs libanais dans les camps de Bourj al-Shamali et de Rachidiyeh, de Miyé-Miyé et d'Ein al-Helweh, ne feront jamais l'objet d'une enquête officielle.

Insensible aux éléments de préméditation, la commission d'enquête ne veut rien savoir non plus sur les exécutants. Elle ne souffle mot du soldat Benny Haïm, dont la carte d'identité a été retrouvée parmi les cadavres, et dont le quotidien *Haaretz* s'est contenté de révéler que sa propre enquête avait établi "que ce soldat existait bien". Elle écarte les témoignages évoquant la valse des uniformes, tous *made in Israel*, ou impliquant la présence directe des militaires israéliens sur le terrain. Elle se désintéresse du bombardement israélien de Chatila dès la veille de la grande tuerie. Elle ne tente pas d'établir l'identité des tueurs de la deuxième vague – celle du vendredi 17 septembre au soir, introduite dans les camps alors que tous (sauf, à l'en croire, Menahem Begin lui-même) "savaient" déjà.

"Les exécutants", affirme la commission, "étaient les phalangistes libanais". Peut-on admettre un seul instant que la responsabilité de l'état-major israélien, qui avait pris l'initiative de l'entrée des milices dans les camps sous son contrôle, en avait fixé l'horaire et assuré la logistique, y mettant un terme au moment de son choix, puisse être dégagée par cette affirmation ? Si ce qui s'est produit constitue une "irrégularité", comment peut-on à la fois s'en proclamer innocent et en "couvrir" les auteurs ? Pourquoi, si la tuerie n'était pas planifiée, ne pas en avoir

arrêté, sur-le-champ, les responsables directs, les exécutants ? Il apparaît au contraire que les tueurs, une fois leur besogne achevée, ont reçu un petit déjeuner israélien pour se remettre des fatigues et des émotions de la boucherie ! Quelle hypocrisie ! Les exécutants étaient libanais ? Et alors ? Les massacres sont des crimes contre l'humanité, leur répression incombe à tous. Plus encore : les milices agissaient alors en supplétifs "disciplinés" du commandement israélien, qui s'est prétendu par la suite surpris de leur "indiscipline"… En définitive, l'indifférence de la commission à la double question de l'identité et de l'impunité des exécutants révèle sa faiblesse insigne, son incapacité à transcender sa propre récupération. Car "la montagne, comme l'écrivait Uri Avnery, a accouché d'une souris" : sortie d'opérette de Sharon, et coucou, le revoilà, ministre de l'Occupation et négociateur-conseil. Des conclusions prudentes et des recommandations limitées du rapport Kahane, Begin tire une dérisoire réorganisation de son cabinet, Sharon se vante de "les" avoir bien eus, et l'opinion occidentale est invitée à s'extasier sur la démocratie israélienne.

Cette intégration de la commission dans le dispositif propagandiste des organisateurs du massacre, loin de manifester la vigueur de la démocratie israélienne, illustre au contraire sa dégénérescence. Car il n'est pas vrai que Sharon soit, comme l'écrit complaisamment J.-F. Kahn, la honte de son propre camp. C'est au contraire un chef charismatique adulé par des centaines de milliers d'Israéliens. Tant et si bien que le journaliste et satiriste israélien B. Mikhaël, un juif pratiquant, écrivait avec amertume

au lendemain de la publication du rapport Kahane, dans le quotidien *Haaretz*, sous le titre "Dilemme d'appartenance" :

> "À qui appartiens-je, au peuple, ou à la commission d'enquête qui lui fait face ? […] Rallier le peuple, bien sûr, c'est tentant. Il y fait chaud, les choses y sont plus simples et tout le monde est là. Pas besoin, là, de rouler au ciel des yeux scandalisés en demandant pourquoi, lorsque des non-juifs abattent des non-juifs, les juifs qui gardent l'abattoir devraient être responsables. Et face au peuple, la commission : des mutants. Trois individus détachés du temps et de l'espace : leur langage, leurs valeurs et les critères de vérité, de responsabilité, de morale, d'honnêteté, de légalité et d'humanité qui sont les leurs n'ont strictement rien à voir avec l'État d'Israël en cette année septième du pouvoir du Likoud […]. Ils seront balayés, écrasés, par la ruse ou par la force […] car ils ne sont que trois et face à eux il y a le peuple, qui fait les belles paroles et les belles âmes […] et lorsqu'ils seront écrasés, je m'écraserai moi aussi, non par choix, mais par manque de choix : leur langage, leur morale et leurs valeurs sont les miens. Moi aussi je suis un mutant, et il n'y a pas de place pour nous autres mutants sous les cieux du Likoud."

L'Occident s'émerveille donc à contretemps des soubresauts d'agonie de la démocratie israélienne, tout en ignorant avec superbe ou cynisme la "leçon de démocratie" du Conseil national palestinien : incapable de distinguer ce qui se sclérose et dépérit de ce qui bouillonne et fleurit.

Tout au plus s'émerveille-t-on, non de ce qu'un peuple du tiers-monde institutionnalise des relations démocratiques, mais de ce que des réputés terroristes aient un parlement ! Pourtant ici, une majorité dite "modérée" impose, par consensus, son autorité à la minorité "extrémiste", tandis qu'en Israël la majorité extrémiste impose, dans l'affrontement et la rupture du consensus, son hégémonie et sa fuite en avant à la minorité "modérée". Mais surtout : le consensus palestinien (un État, petit et grand, national sur une partie du territoire, binational sur son ensemble) ne repose plus sur l'expulsion de l'Autre israélien. Ceux-là mêmes qui formulent le refus le plus extrême surenchérissent sur les dimensions régionales et internationales d'une confrontation qui dépasse de loin Israël. Alors que le refus de l'Autre palestinien continue de cimenter le consensus sioniste, qu'il s'agisse de l'autonomie selon Begin ou de l'option jordanienne selon Peres, et à constituer la ligne d'échec des conduites, des traditions et des aspirations démocratiques en Israël.

23 février 1983
Revue d'études palestiniennes, n° 7, printemps 1983